

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

18 juin 2024

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :**

27 juin 2024

**Objet : Marché de
réhabilitation de voirie
et réseaux humides
quartier Dunkerque sur
la Commune de Riom -
Avenant n°1**

L'AN deux mille vingt-quatre, le **24 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mmes LAFOND, LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, VAUGIEN, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
absente

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Anne VEYLAND, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

QUESTION N° 33

OBJET : Marché de réhabilitation de voirie et réseaux humides quartier Dunkerque sur la Commune de Riom - Avenant n°1

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 juin 2024 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 juin 2024.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de voirie et des réseaux humides du quartier de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et la Commune de Riom ont constitué un groupement de commande pour la passation du marché de travaux.

Ce marché a été notifié au groupement d'entreprises composé de la société EUROVIA, mandataire, les sociétés RENON et SADE, co-traitants, le 22 août 2023.

Des modifications sont intervenues depuis la notification du marché qui nécessitent la passation d'un avenant n'ayant aucune conséquence financière.

Cet avenant a pour objet :

- la modification de l'article 6 de l'acte d'engagement afin que le paiement des entreprises s'effectue sur des comptes séparés et non plus sur un compte unique comme initialement prévu,
- la modification de la répartition du montant des prestations entre les co-traitants sans modification du montant total du marché.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2194-1 et R.2194-7,

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant susmentionné.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 juin 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL